



HANDBALL

LOISIRS

SAISON 2018-2019

PRESENTATION

Les clubs de handball du Comité des Alpes - Maritimes peuvent participer tout au long de la saison et sans contrainte de calendrier à des rencontres Loisirs sous couvert d'un règlement adapté que vous trouverez ci après.

Afin de répertorier et de diffuser largement les clubs qui proposent un créneau pour cette pratique non compétitive, nous demandons aux correspondants locaux de prendre contact avec le Comité.

1/ OBJECTIFS

- Etendre le Handball par une pratique non compétitive,
- Maintenir les joueuses et joueurs d'un certain âge dans le club et fidéliser les pratiquants,
- Offrir un espace de jeu supplémentaire,
- Augmenter le nombre de licenciés,
- Créer une dynamique de dirigeants potentiels,
- Créer des moments conviviaux entre clubs, sans arrière pensée compétitive.

2/ ROLE DU COMITE

- Répertorier les correspondants des équipes loisirs,
- Veiller à l'affiliation FFHANDBALL des équipes participantes,
- Veiller à la qualification des pratiquants Hand Loisir,
- Délivrer les feuilles de rencontres Hand Loisir à la demande,
- Recenser le nombre de rencontres et en établir un bilan trimestriel,
- Etablir un compte rendu annuel de l'activité.

3/ OBLIGATIONS DES CLUBS

- Incrire son équipe auprès du Comité,
- Etablir les licences Hand Loisir en pratique non compétitive
- Programmer et organiser les rencontres en tenant compte de la disponibilité des équipes et des salles,
- Informer le Comité des rencontres au minimum une semaine avant, et solliciter de celui ci l'envoi de feuille(s) de rencontre(s) vierge(s),
- Ne pas oublier la convivialité de l'après rencontre !
- Renvoyer la feuille de rencontre Hand Loisir au Comité au maximum 7 jours après (date, lieu, équipes, nom des joueurs (joueuses), signature des responsables, le résultat est facultatif)

REGLEMENT PARTICULIER HANDBALL LOISIR

Rappel

TOURNOIS, RENCONTRES AMICALES

Article 139 Règlement FFHB 2017 2018 PRINCIPES

Toute rencontre amicale ou tournoi doit faire l'objet d'une déclaration d'organisation adressée à l'instance intéressée au moins 21 jours avant la date prévue. Le non-respect de cette obligation entraîne l'interdiction de la rencontre et une pénalité financière contre le club organisateur (voir le Guide financier)

76 CONDITIONS POUR PARTICIPER

76.1 Seuls les clubs affiliés ayant respecté leurs engagements ou obligations antérieurs envers la FFHB, la ligue ou le comité, peuvent participer à une compétition officielle (voir le Guide financier)

76.2 Pour participer à une compétition, tout club doit répondre aux exigences définies par l'autorité compétente (voir le Guide financier).

77 COMPÉTITIONS OFFICIELLES

Tout championnat, coupe, challenge, tournoi, critérium organisé par la FFHB, par une ligue, un comité ou un club est une compétition officielle. Le règlement de ces compétitions doit être homologué par la commission sportive compétente, au moins 30 jours avant leur début (voir le Guide financier).

1/ Condition - Qualification :

La joueuse ou le joueur doit :

- Avoir plus de 16 ans : né(e) **en 2001 et avant**
- Etre titulaire d'une licence handball Loisir qui **exclut toute pratique en compétition organisée par les structures fédérales, territoriales ou départementales**
- **Un(e) licencié(e) JOUEUR COMPETITION ne peut, en aucun cas, participer à quelque rencontre loisir que ce soit dans son club.**

2 / Arbitrage :

- Les rencontres seront dirigées par un ou deux arbitres, en accord entre les clubs, chargés d'appliquer les règles définies dans le code d'arbitrage.
- Une demande d'arbitre peut être faite à la commission d'arbitrage du CDAM.

3 / Règlement particulier :

- Aucun format de match particulier, pas de contrainte de temps de jeu, les adaptations des règles sont possibles si les équipes sont d'accord,
- Les équipes **doivent être mixtes**. Au minimum deux féminines devraient être présentes.

4 / Organisation :

- Les équipes, par l'intermédiaire des correspondants administratifs de leur club, se contacteront mutuellement pour l'organisation de rencontres (matchs ou tournois triangulaires). Les dates et heures des rencontres sont laissées au choix des équipes,
- L'organisateur informera le secrétariat du Comité (6306000@ffhandball.net) du lieu, de la date et de l'horaire de la rencontre. Le secrétariat du Comité retournera la feuille de match requise,
- Le nombre de joueurs évoluant à chaque rencontre n'est pas limité (création d'une nouvelle feuille de rencontre simplifiée),
- Tous les formats de jeu sont possibles, la concertation avant le match est la règle (en restant dans les limites des règlements de la FFHB),
- Les rencontres étant purement amicales, aucun résultat ne sera enregistré par le Comité,
- Les feuilles de rencontres seront retournées dument complétées au Comité dans un délai raisonnable.

Le Comité des Alpes-Maritimes, se réserve tous les droits de modification du présent règlement si les conditions venaient à l'exiger.